

**Communication au XI<sup>Ve</sup> Rencontres du RIUESS  
Montpellier ---25 au 27 mai 2016  
*Les « communs » et l'économie sociale et solidaire.  
Quelles identités et quelles dynamiques communes ?***

**Analyser les conditions favorables à l'émergence de communs,  
le cas d'un PTCE d'économie solidaire**

**Geneviève Fontaine (UPEM – Laboratoire ERUDITE – Institut Godin)**

[recherche@scic-tetris.org](mailto:recherche@scic-tetris.org)

**Résumé**

Peu d'analyses portent sur le processus d'émergence des communs et sur les éléments favorisant leur construction. Pourtant, la question des conditions favorables à l'émergence des communs est belle et bien présente dans les travaux le plus tardifs d'Ostrom. Sans remettre en cause l'approche institutionnaliste des communs proposée par Ostrom et reprise par Coriat, il s'agit de focaliser l'attention sur les conditions favorisant l'apparition de ces actions collectives instituantes autour de ressources communes. A partir du cadre d'analyse théorique et des études empiriques d'Ostrom, nous proposons une grille de lecture des conditions favorables à l'émergence de communs. Notre grille de lecture est ensuite utilisée pour analyser l'émergence intentionnelle d'un commun autour de la ressource foncière au sein du Pôle Territorial de Coopération Economique d'économie solidaire TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la recherche et l'innovation Sociale) basé à Grasse (06).

**Mots clés**

Commun – Ostrom - émergence – conditions favorables - PTCE

La pensée et le cadre d'analyse développés par Elinor Ostrom, et plus largement par l'école de Bloomington en plus de 30 ans de recherches collectives, sont riches et complexes. Ils alimentent depuis 2009, date de l'attribution du Prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel à Elinor Ostrom, de très nombreux articles et ouvrages en France. Ces travaux interrogent, au travers de l'étude des communs, ses apports à l'analyse de la propriété (Orsi F., 2013 et 2015), des institutions (Chanteau JP. et Labrousse A., 2013), du développement, de l'action collective (Sabourin EP. et Antona M., 2003), de l'Economie Sociale et Solidaire. Ils débattent, par ailleurs, de sa proximité avec le néo-institutionnalisme ou avec l'institutionnalisme historique, de son approche de la rationalité, de l'individu, du polycentrisme.

Peu d'analyses portent sur le processus d'émergence des communs et sur les éléments favorisant leur construction. Cela peut s'expliquer par le fait que, dans ses travaux les plus connus, Elinor Ostrom a défini - à partir d'études empiriques, d'expériences en laboratoire, et d'influences théoriques pluridisciplinaires variées - un cadre d'analyse de la diversité des arrangements institutionnels permettant de caractériser des communs institués, d'étudier les conditions favorables à leur pérennité, à leur efficacité ou les processus d'évolution des règles les régissant - mais sans avoir exprimé clairement de visée normative.

On peut cependant considérer que l'école de Bloomington nous fournit des outils pour favoriser l'émergence et la construction de communs. En effet, la question des conditions favorables à l'émergence des communs est belle et bien présente dans les travaux d'Ostrom - même si cela reste relativement marginal dans son œuvre.

Il s'agit de s'appuyer sur son analyse des variables influençant les « situations d'action » pour dégager les conditions favorables propres à guider l'action collective ayant pour finalité l'émergence et la construction intentionnelle d'un commun comme le suggère O. Weinstein (2015). Dans cette perspective, la question à laquelle nous tenterons de répondre dans notre contribution peut être formulée de la manière suivante : que peut-on déduire d'opérationnel du cadre d'analyse théorique et des études empiriques d'Ostrom pour accompagner l'émergence de communs?

Aujourd'hui, la littérature sur les communs distingue deux grands types de communs, les communs traditionnels liés à des ressources naturelles (l'eau, les forêts, les poissons..) et les communs numériques associés à des biens intellectuels qui mettent en jeu la connaissance (logiciels libres, Wikipédia). Notre recherche s'inscrit dans un programme de travail développé par la chaire ESS-UPEM sur les communs ESS qui a pour hypothèse que l'économie sociale et solidaire, pour certaines de ses réalités tout au moins, recèle un troisième type de communs associés à des ressources qui sont des biens sociaux (la santé, l'emploi, la culture...) pas exclusifs d'ailleurs des biens naturels ou intellectuels. C'est dans ce cadre qui dépasse l'analyse d'Ostrom que nous nous intéressons aux conditions favorables à l'émergence de communs.

Conformément à la méthodologie d'Ostrom, notre grille de lecture devra ensuite être confrontée au terrain afin de tester sa capacité à accompagner la construction intentionnelle d'un commun.

La plupart des communs étudiés par E. Ostrom ont pour objet une ressource naturelle partagée faisant localement l'objet d'une menace ou d'une potentielle menace, ce qui a légitimé l'utilisation de la notion de commun par les théoriciens et praticiens du développement local durable (Ballet J., 2008). On peut donc envisager que des acteurs partageant une finalité de développement local durable ou de démocratisation de l'économie, se donnent pour objectifs de construire intentionnellement des communs.

C'est ce lien que nous allons interroger dans la SCIC TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale), basée à Grasse (06), qui porte un PTCE d'économie solidaire ayant pour finalité la transition écologique territoriale et qui revendique un objectif de démocratisation de l'économie. Au sein de ce PTCE en émergence, les acteurs ont notamment décidé d'approcher la location mutualisée de locaux comme un commun en répartissant les surfaces par usages et non par structures afin de favoriser les liens de réciprocité.

Nous analyserons donc, à l'aide de notre grille de lecture, l'émergence intentionnelle d'un commun autour de la ressource foncière au sein du PTCE d'économie solidaire TETRIS.

### **I – L'analyse des conditions d'émergence n'est pas absente de l'analyse d'Ostrom**

L'analyse développée par E Ostrom sur les communs s'inscrit dans une réflexion plus large visant à comprendre les systèmes humains complexes. De ses premiers travaux dans les années 60 à sa mort en 2012, elle a développé un cadre analytique empruntant à différentes disciplines et théories que l'on peut qualifier de syncrétisme théorique. Par une méthodologie pragmatique, ce cadre analytique est construit et sans cesse interrogé par des études empiriques sur le terrain et des expériences menées en laboratoire cherchant à extraire des facteurs structurels à partir de résultats micro-situationnels.

Dans son article de 2011<sup>1</sup>, E. Ostrom retrace le cheminement intellectuel qui fut le sien au cours de ce demi-siècle de recherche et propose des perspectives de poursuite de ses travaux. Elle souligne ainsi que ses recherches ont permis d'identifier les facteurs structurels qui affectent la probabilité d'une coopération sociale accrue mais « qu'il est à présent nécessaire de développer des approches plus globales pour étudier plus complètement les facteurs qui favorisent ou nuisent à l'émergence et à la robustesse de ces efforts de gestion auto-organisés au sein des systèmes polycentriques multi-niveaux, notamment dans le domaine écologique » (Ostrom, 2011, p15). La question des conditions favorables à l'émergence des communs est donc présente dans les travaux d'Ostrom même si cela reste relativement marginal dans son œuvre.

De ses premiers travaux sur les systèmes polycentriques de gestion de l'eau en Californie puis sur les industries publiques polycentriques de police dans des zones métropolitaines aux Etats-Unis, elle tire la conclusion que la typologie des biens proposée par Samuelson (et complétée par Buchanan) doit être modifiée en introduisant la notion de « soustraitabilité d'utilisation » mais surtout qu'aucune typologie ne saurait décrire l'immense diversité de situations dans lesquelles les humains interagissent et que les enquêtes de terrain révèlent. Elle identifie alors que cette diversité situationnelle provient des caractéristiques des ressources, des caractéristiques des situations d'interaction mais également des caractéristiques et motivations des individus, ceux-ci pouvant adopter des postures variables selon le cadre de l'interaction.

A la suite de la conférence d'Anapolis en 1986, ces premiers travaux débouchent sur l'élaboration du cadre IAD (Institutionnal Analysis and Développement) pour analyser la diversité des situations d'interaction humaines. L'objectif est de définir un langage métathéorique, une « grammaire des institutions » permettant de croiser les données issues du terrain en provenance de champs disciplinaires variés.

C'est dans ce cadre analytique qu'Elinor Ostrom définit les « arènes d'action » comme « des espaces sociaux où des participants dotés de préférences diverses interagissent, échangent des biens et services, résolvent des problèmes, exercent une domination les uns sur les autres, ou se combattent ». Les arènes d'action sont vues comme l'unité de base de l'analyse institutionnelle au sens d'espace de production des règles (Chanteau & Labrousse, 2013). L'analyse est multi-niveaux, proposant 3 niveaux imbriqués d'arènes d'action concernant la production des règles opérationnelles, de choix collectif et de choix constitutionnel. Au sein des arènes d'action, le processus dynamique de production des règles passe par les « situations d'action », situation où deux ou plusieurs individus sont confrontés à des

---

<sup>1</sup> Cet article publié en 2011 dans la *Revue de l'OFCE*, est une version révisée de la conférence qu'Elinor Ostrom a donnée à Stockholm, en Suède, le 8 Décembre 2009, quand elle a reçu le Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel.

actions potentielles qui produisent conjointement des résultats (Issauralde, 2015, p101-102). La composante interne d'une situation d'action est réputée compatible avec la théorie des jeux mais le cadre IAD intègre cette situation particulière dans un espace plus large de variables externes exerçant une influence potentielle sur la situation d'action.

Plus spécifiquement, Ostrom s'interroge sur les comportements des individus dans le cadre de situation de dilemme social. L'analyse IAD sera ainsi utilisée, dans le cadre du workshop d'Indiana (école de Bloomington), pour identifier à partir de données micro-situationnelles, des variables communes de gestion des Commons Pool Ressource conduisant à réfuter les conclusions du cadre d'analyse traditionnel et en particulier « la tragédie des communs » de G. Hardin. Un premier point de ces travaux est donné par son ouvrage de 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Elle y présente l'analyse multi-niveau des arènes d'actions et les 8 principes de conception qui « semblent synthétiser les facteurs fondamentaux qui influent sur la probabilité de long terme de survie d'une institution développée par les usagers d'une ressource ». Cet ouvrage qui ne sera traduit en français qu'en 2010, influence fortement les écrits récents en France alors que la pensée d'Ostrom a, elle, continué d'évoluer et que son analyse des communs s'est enrichie et complexifiée.

E Ostrom a ainsi approfondi son analyse des règles caractérisant un commun en y introduisant la notion de faisceau de droit emprunté à Commons (Ostrom et Schlager 1992). Fidèle à sa démarche de rationalité procédurale, elle poursuit également sa recherche de variables structurelles permettant d'analyser la diversité situationnelle en étudiant les relations entre les composantes internes d'une situation d'action et les règles et variables externes. En 1998, elle propose ainsi des variables clés (attributs des acteurs, attributs de la ressource, variables structurelles) qui expliquent le degré de capacité d'auto-organisation d'un collectif. Elle approfondit également son analyse des comportements humains par des expérimentations en laboratoire et des confrontations au terrain qui la conduisent à renforcer la place qu'elle accorde à la confiance, la réciprocité, l'engagement, la réputation, ainsi qu'aux liens entre ces notions dans l'analyse des communs.

Dans son article de 2011, E Ostrom rappelle que son objectif est « de développer davantage nos théories pour aider à comprendre et à prévoir les situations dans lesquelles des personnes impliquées dans un dilemme de ressources communes seront en mesure de s'auto-organiser et comment divers aspects du contexte plus large dans lequel elles se trouvent affectent leurs stratégies » (p48-49). Elle envisage alors l'encastrement des situations d'action dans les systèmes sociaux-écologiques et élargit et remanie à nouveau la liste des variables ayant un impact sur la probabilité des usagers de s'auto-organiser pour surmonter une situation de dilemme social. Dans ces derniers écrits, elle reviendra également sur les perspectives qu'offre le polycentrisme pour penser des solutions permettant de faire face aux grands défis environnementaux et sociétaux tel que le réchauffement climatique.

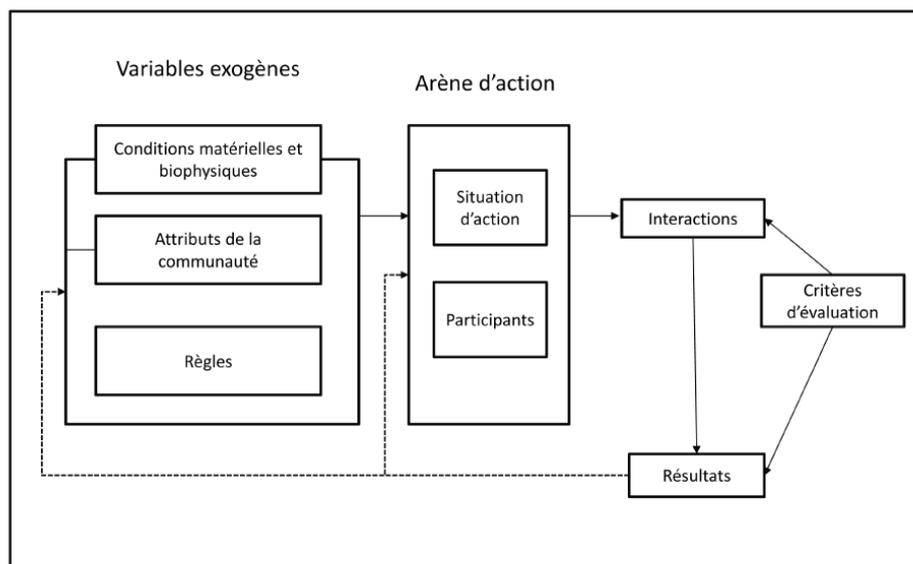
Dans les analyses inspirées par les travaux d'Ostrom, on se réfère le plus souvent à des communs réalisés, définis par la co-existence d'une ressource partagée objet du commun ; de règles « opérationnelles », « de choix collectif » et « constitutionnelles » ainsi que de distribution des droits et obligations entre les communs ; et d'un mode de gouvernance intégrant des modalités de régulation des conflits.

Chercher à mettre en évidence les conditions favorables à l'émergence de communs ne remet pas en cause cette approche institutionnaliste des communs mais focalise l'attention sur les conditions favorisant l'apparition de ces actions collectives instituantes autour de ressources.

Ce panorama retraçant le parcours de recherche d'Elinor Ostrom montre que son analyse ne se limite pas, comme on le dit souvent, à la recherche des conditions de réussite de l'action collective d'un groupe permettant d'assurer la production, l'usage, la préservation voire le développement de la ressource par l'élaboration d'arrangements institutionnels qui ne sont ni purement marchands, ni purement étatiques. Son analyse envisage aussi les conditions favorables à l'émergence de ces actions collectives que l'on peut regrouper en deux catégories de variables : les variables structurelles (attributs de la ressource, règles et attributs non comportementaux des individus et de la communauté) et les variables liées aux pratiques et aux modèles de comportement. Il est important de noter que cette catégorisation facilite la présentation mais qu'Ostrom envisage ces variables comme étant interdépendantes et formant un système dynamique.

## II – Les conditions d'émergence des communs issues du cadre d'analyse d'Ostrom - Les variables structurelles

Dans son article de 1998, Elinor Ostrom envisage 3 groupes de variables clés de façon conjointes : les attributs de la ressource, les attributs des usagers et des variables dites structurelles. Cette classification des variables clés qui augmentent la capacité d'auto-organisation d'un collectif évolue dans la suite de ses travaux. En 2005, elle propose la schématisation suivante des variables influençant les situations d'action reprise par Issauralde M. (2015):



Cadre d'analyse IAD, adapté selon la schématisation d'Ostrom (2005, p.15)

Dans sa description des attributs de la ressource (conditions matérielles et biophysiques), des attributs de la communauté et des attributs des participants, Ostrom présente des éléments qui relèvent de sa théorie des comportements et d'autres que l'on peut qualifier de structurels.

Nous regroupons sous le terme de variables structurelles toutes les conditions favorables à l'émergence des communs issues du cadre ostromien (IAD) qui ne relèvent pas de l'analyse comportementale mobilisée par Ostrom.

## 2.1 - Les attributs structurels de la ressource :

Il n'y a pas de bien qui serait naturellement destiné à faire l'objet d'un commun mais il n'y a pas non plus de commun sans une ressource commune à préserver, gérer ou enrichir.

Ostrom commence par s'intéresser aux ressources matérielles et foncière (forêts, eau, pêcheries...) et considère que la typologie des biens permet de repérer des ressources potentiellement candidates à servir de base à la construction d'un commun. Ce sont les biens à forte « substractibility in use » et à forte difficulté à exclure (Coriat, 2013). Dans ce cas la ressource préexiste au commun l'action collective instituante est locale et vise à préserver à la fois l'accès à la ressource pour chacun des commeners (intérêt individuel) et la durabilité de la ressource (intérêt général).

Avec C Hess, elle élargira ensuite son approche aux ressources informationnelles ou de la connaissance. Dans ce cas, la ressource ne préexiste pas mais est créée en commun et c'est l'idéologie propriétaire (Coriat, 2015) au travers des droits de propriété intellectuelle qui organise la rareté et empêche la ressource de se développer créant ainsi une « tragédie des anti-communs » selon la terminologie de Heller et Eisenberg (1990). L'action collective instituante cherche à garantir l'accessibilité universelle à la ressource pour préserver (par sa diffusion) son potentiel de développement. B Coriat souligne que les logiciels libres par exemple ne sont pas des *res nullus* car la communauté du libre est structurée par un ensemble de règles très précises et réalise des innovations juridiques (licence GPL- GNU) qui ont créées la notion de bien public administré par une communauté dans le cadre d'une action collective mondiale. Les communs informationnels se caractérisent aussi par le fait qu'à côté des règles régissant le prélèvement, ils définissent également des règles d'additionnalité qui ont trait aux conditions de l'enrichissement du commun en information et connaissances nouvelles (Coriat, 2013).

Dans le cas des communs ESS, la ressource concerne les biens qui permettent de rendre effectifs les droits fondamentaux et les libertés humaines durables et ainsi de développer les capacités individuelles. Ces ressources que nous qualifions de sociales préexistent pour certains individus mais doivent être créées et gérées en commun pour d'autres afin de leur en assurer une accessibilité réelle. Les communs ESS cherchent donc à agir sur les facteurs de conversion (Sen, 2010) individuels, sociaux et environnementaux qui permettent à une personne de transformer les ressources et droits formels qu'une société propose en accès réel à ces ressources afin qu'elles puissent faire partie de sa capacité. Dans le cas des communs ESS on retrouve la dimension locale (territoriale) des communs fonciers mais avec la finalité d'accessibilité réelle à la ressource (pas d'exclusion) dans un souci de justice sociale (A Sen) garantie par une liberté en termes d'opportunités et de processus (participation démocratique) présente dans les communs informationnels.

Un point commun des ressources pouvant faire l'objet d'une action collective instituante, nous apparaît être la vulnérabilité de la ressource en raison des règles actuellement en vigueur (Dardot & Laval, 2010). L'idée de vulnérabilité renvoie à la fois à une dimension de protection du caractère durable de la ressource en lien avec une solidarité intergénérationnelle et à une dimension d'accessibilité effective et équitable à la ressource.

Hormis la vulnérabilité, les conditions favorables à l'émergence d'un commun et portant sur la ressource concernent l'incertitude et l'accès à l'information. Les contextes d'incertitude (Issauralde, 2015), les changements rapides dans les caractéristiques physiques de la ressource (Ostrom, 2013), la

non prévisibilité des bénéfices générés par la ressource (Coriat, 2013)... incitent à la coopération. Cependant, la coopération ne pourra se construire que si l'information sur les caractéristiques de la ressource mais également sur son histoire et sur les bénéfices locaux de son maintien ou de son développement, est accessible et partagée (Ostrom, 2011).

## **2.2 - Les attributs structurels des acteurs :**

Ostrom utilise le terme d'attributs des « usagers » de la ressource. Ces usagers sont le plus souvent des individus mais ses analyses de terrains font également apparaître le rôle d'organisations (associations, coopératives..) dans la construction des communs. Pour centrer notre analyse sur l'émergence des communs et prendre en compte à la fois le rôle des individus et des structures nous utilisons plutôt le terme d'acteurs.

Les conditions favorables à l'émergence de communs, concernant les acteurs, que l'on peut qualifier de structurelles sont la dépendance et le taux d'actualisation.

Ostrom étudie principalement les systèmes où se sont les appropriateurs c'est-à-dire ceux qui peuvent prélever des unités de ressources qui s'auto-organisent (Nyssens&Petrella, 2015). Ils sont alors directement dépendants de la ressource soit parce qu'ils l'utilisent ou consomment directement, soit parce qu'ils l'utilisent comme intrant d'un processus de production, soit enfin parce qu'ils en tirent des ressources monétaires et marchandes. En cas de dépendance conscientisée à la ressource, il y aurait plus facilement convergence naturelle entre les intérêts des membres et l'intérêt général et cela constituerait une condition favorable à l'émergence du commun. La notion de dépendance n'est pas uniquement centrée sur la ressource (naturelle, culturelle ou infrastructurelle) faisant l'objet du commun mais recouvre en fait une triple interdépendance (Sabourin, 2003) des acteurs vis-à-vis de la ressource, de la ressource par rapport à des ressources complémentaires et des acteurs entre eux. On peut donc lire chez Ostrom une vision substantive de l'économie (K Polanyi) selon laquelle la satisfaction des besoins passe par des relations et des échanges entre les hommes et la nature et les hommes entre eux, d'autant plus qu'elle fait de la réciprocité une condition nécessaire de la coopération.

La conscientisation de ces interdépendances par les acteurs est donc une condition favorable à l'émergence de commun. Pour les communs autour de ressources naturelles cette conscientisation passe par l'accès à la connaissance sur les caractéristiques physiques de la ressource et sur les appropriateurs potentiels. Pour les communs informationnels ou de la connaissance, cette conscientisation rejoint la visée normative de lutte contre l'idéologie propriétaire du mouvement des logiciels libres et s'appuie sur l'opposition à l'idée que les « nouvelles enclosures » sur la propriété intellectuelle (Boyle, 2003) puissent réellement favoriser le développement des ressources informationnelles et de la connaissance. Pour les communs ESS, la prise de conscience de ces interdépendances renvoie à la fois à l'accès à l'information sur les écarts entre les droits formels et les réelles capacités individuelles donc à un questionnement sur la justice sociale et à la visée normative proposée par A Sen lorsqu'il écrit que « la responsabilité de la société à l'égard de la liberté individuelle impose qu'on attache de l'importance à l'accroissement des capacités dont disposent réellement les personnes différentes ».

L'autre variable structurelle concernant les acteurs est leur rapport au temps. Ostrom souligne que la construction des règles définissant un commun passe par un processus long d'expérimentation,

d'essais-erreurs, d'adaptation...donc d'apprentissage. C'est l'introduction du facteur temps qui permet la communication, le dialogue constructif et l'apprentissage. La présence d'acteurs s'inscrivant dans une temporalité longue, ayant un taux de préférence pour le présent faible et par exemple une aspiration sociale tournée vers les générations futures, est un facteur favorable à l'action collective (Sabourin, 2003).

Un commun supposant un groupe d'individus et/ou de structures (acteurs) qui mènent une action collective et constitue ainsi une communauté, Ostrom met également en exergue des attributs propres au groupe.

### **2.3 - Les attributs structurels du groupe:**

Ostrom réfute l'analyse d'Olson sur la logique de l'action collective mais conserve l'idée de la taille réduite du groupe potentiellement concerné comme une prédisposition à l'action collective puis à sa viabilité. Elle considère que la taille réduite du groupe est une condition au dépassement des situations de dilemme social car elle favorise les relations directes entre les membres (qui peuvent s'ancrer dans la coutume) et donc la communication et la circulation de l'information. Elle renforce également, selon Ostrom, la prédisposition des individus à respecter les règles en rendant les comportements de chacun visibles de tous. On peut toutefois considérer (Weinstein, 2015) que face à la diversité des situations où paraissent pouvoir se développer aujourd'hui des communs (communs de la connaissance, communs ESS), on ne peut pas faire de cette condition une règle générale.

C'est la notion de proximité dans ses différentes acceptions (Talbot, 2008) qui nous semble être plus à même de constituer une condition favorable à l'émergence de communs. La proximité peut s'entendre au sens d'une proximité géographique et s'avère particulièrement structurante pour les communs autour de ressources naturelles ou territoriales. Elle peut également être entendue au sens de proximité institutionnelle qui articule :

- une proximité cognitive (Dalla Pria Y., 2010) ou culturelle facilitant les échanges, la communication et renforçant la confiance par le partage d'une aspiration commune et ce sans nécessairement nécessiter de contacts présents entre les membres comme dans le cas des communs informationnels ou de la connaissance.
- une proximité de projet renvoyant à la convergence des intérêts, des finalités, de la vision du territoire et/ou du processus de mise en œuvre du projet.

Les différentes formes de proximité se combinent et s'alimentent mutuellement. Elles forment un système plus ou moins favorable à l'émergence de communs qu'ils soient fonciers, informationnels ou ESS.

La réflexion sur la proximité nous amène à une autre condition considérée comme favorable sur la base des travaux d'Ostrom : l'homogénéité du groupe en termes d'intérêts et d'horizons temporels. Issauralde (2013) considère ainsi que la place accordée par Ostrom à la confiance et à la réciprocité laisse supposer que les communs concernent des groupes relativement homogènes. Il est également fréquent de relier l'absence supposée de prise en compte des relations de pouvoirs par Ostrom à l'idée d'homogénéité du groupe (Baron et al, 2011). Dans les cas étudiés par Ostrom, tous les communs entretiennent effectivement le même type de rapport à la ressource ce qui constitue un critère d'homogénéité mais elle reconnaît également une hétérogénéité du point de vue du niveau de

richesse ou du point de vue socio-culturel. La question de l'homogénéité du groupe renvoie en fait davantage à l'idée de perception commune qu'à une caractéristique commune intrinsèque des communs. On trouve ici un lien avec les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire où un collectif d'acteurs aux intérêts hétérogènes se construit un intérêt collectif à partir d'une volonté partagée de contribuer au développement de biens quasi-collectifs (Nyssens&Petrella, 2015).

La construction sociale d'une perception commune de la ressource, des autres usagers, des règles de fonctionnement des institutions extérieures, des normes du groupe... est une condition nécessaire à l'émergence d'un commun selon Ostrom. C'est à la fois un attribut du groupe et des acteurs qui le composent. Cette condition en appelle une autre d'un point de vue structurel : il doit exister des espaces publics de proximité pour qu'un commun puisse émerger. C'est ce qu'Ostrom nomme des « arènes d'action » - « des espaces sociaux où des participants dotés de préférences diverses interagissent, échangent des biens et services, résolvent des problèmes, exercent une domination les uns sur les autres, ou se combattent ». Les arènes d'actions peuvent être formelles ou informelles : « un bistrot, les réunions d'une association, les assemblées d'une organisation ... » (Ostrom 1990 P70-73). Elle souligne qu'il doit exister des lieux de rencontres régulières, que les acteurs doivent vivre dans un environnement économique et social leur permettant d'apprendre des succès et des erreurs des autres, de confronter leurs intérêts afin que la communication permette de développer des schémas de pensée partagés. Les arènes d'action peuvent être rapprochées des espaces publics au sens de Habermas comme étant « le lieu où les interprétations et les aspirations en question se manifestent, acquièrent consistance aux yeux de chacun, s'interpénètrent, entrent en synergie ou en conflit » (Hugon, 2003, p63).

Espaces de communication, de confrontation, de délibération ... permettant la connaissance et la reconnaissance des acteurs, de la ressource et des interdépendances, ces espaces publics de proximité sont donc une condition favorable et nécessaire à l'émergence de communs. Ostrom dit ainsi que « les individus sont pris dans un contexte qui peut soit favoriser, soit détruire la confiance et la réciprocité », qu'« il y a des contextes favorables dans lesquels les gens vont communiquer, créer un rapport de confiance, de réciprocité et que cela contribue à résoudre les problèmes » en favorisant l'émergence de communs (Ostrom, 2011). En prolongement, pour Eric Dacheux (2013), c'est la cohésion sociale en tant que condition économique, sociale et politique permettant de se sentir reconnu et d'avoir la capacité d'agir au sein de la collectivité, qui est une condition des communs.

Ostrom nous propose une approche institutionnaliste des communs avec une conception des institutions centrée sur les règles faisant explicitement référence à J Commons. Dans l'analyse multi-niveau qu'elle développe, les arènes d'action sont influencées par les attributs de la ressource, par les attributs des acteurs et de la communauté et par les règles forgées au niveau supérieur ou externes.

#### **2.4 - Les conditions favorables à l'émergence des communs au niveau des règles :**

La plupart des analyses s'appuyant sur Ostrom se focalisent sur les règles favorables à l'efficacité des communs, efficacité abordée sous l'angle de la durabilité. La construction puis la durabilité d'un commun supposent que l'action collective permette de définir un ensemble de règles délimitant et affectant les droits et obligation des membres de la communauté. Ostrom étudie ainsi les règles délimitant l'accès à la ressource (droits de propriété en terme de faisceau), les règles définissant les

droits et devoirs des communs et les règles de gouvernance nécessaires pour rendre compatibles les intérêts différents et gérer les conflits (Coriat, 2013, 2015).

Ces différentes règles sont définies dans des arènes situées à 3 niveaux différents avec une temporalité propre à chaque niveau : « les règles sont imbriquées dans un ensemble de règles qui définissent la manière dont le premier ensemble de règle peut être changé. L'imbrication des règles au sein d'autres règles, et ce, à plusieurs niveaux, est similaire à l'imbrication des langages informatiques à plusieurs niveaux. Ce qui peut être fait à un niveau dépendra des capacités et limites fixées par les règles du niveau supérieur » (Ostrom, 2005, p58, traduction Issauralde, 2015). Le niveau opérationnel concerne les règles régissant les actions et prises de décision quotidiennes, le niveau du choix collectif élabore les règles applicables au niveau opérationnel et désigne ceux qui participeront à l'élaboration des règles opérationnelles et le niveau constitutionnel définit les règles et distribution de droits permettant l'élaboration des règles de choix collectif.

Dans son ouvrage de 1990, Ostrom propose également 8 principes de conception qui sont très fréquemment repris comme étant les conditions nécessaires et suffisantes de réussite des communs. Pourtant, elle dit très clairement (Ostrom 2011) que « ce ne sont pas des principes figés mais des principes de conception, ce n'est pas une recette mais un guide de questionnement face à une situation » ; « les 8 critères nous fournissent une palette de grande questions qu'il est nécessaire de se poser » car ils favorisent la confiance et la réciprocité.

Les 3 niveaux de définition des règles, les 5 droits composants le droit de propriété, les principes de gouvernance définis par les 8 principes de conception peuvent constituer un guide d'accompagnement et de questionnement lors du processus de construction intentionnelle d'un commun afin d'en assurer sa durabilité. Mais en ce qui concerne l'émergence des communs, l'analyse d'Ostrom permet de considérer que ce sont les normes intériorisées par les individus, leur prédisposition ou non à coopérer et les règles extérieures favorisant ou non cette prédisposition qui entrent davantage en jeu. Ostrom (Ostrom&Barsuto, 2013) établit la distinction suivante entre règles et normes :

- « Les normes sont des prescriptions concernant des actions ou des résultats qui ne visent pas principalement un gain matériel et personnel à court-terme.[...] Si les normes peuvent émerger dans le for intérieur d'un individu, l'essentiel des normes est acquis dans le cadre de la communauté dans laquelle l'individu interagit fréquemment. Si d'autres membres de cette même communauté peuvent avoir connaissance d'une transgression de la norme, la valeur interne attribuée à une action conforme se renforce. »

- « Les règles sont des énoncés linguistiques contenant des prescriptions similaires aux normes, mais les règles sont en outre porteuses de l'attribution d'une sanction lorsque des actions prohibées sont commises et constatées par un surveillant (Commons, 1924). »

Les règles extérieures interviennent de trois manières dans les conditions favorables à l'émergence des communs :

- Premièrement, les règles en vigueur sur les droits de propriété donc sur l'accès à la ressource influencent la vulnérabilité de la ressource (évoquée précédemment) en permettant ou même en organisant sa surexploitation (Fattori, 2015). De même pour les règles dessinant les facteurs de conversion qui limitent l'accessibilité réelle et les capacités des individus dans le cas des communs ESS.

- Deuxièmement, les règles en vigueur concernant les espaces publics de proximité (existence, fonctionnement) renforcent ou diminuent les prédispositions individuelles et collectives à la coopération.
- Troisièmement, les règles en vigueur et en particulier pour Ostrom (2013) l'environnement politique, favorisent plus ou moins l'autonomie et la responsabilisation des communautés qui relèvent des variables comportementales.

Au regard des conditions structurelles favorables à l'émergence de communs que nous avons proposées à partir du cadre d'Ostrom, et de l'importance prise par l'analyse comportementale dans ses travaux, il est nécessaire de chercher à mettre en évidence des variables comportementales favorables à l'émergence de communs.

### **III – Les conditions d'émergence des communs issues de l'analyse comportementale d'Ostrom.**

L'individu chez Ostrom est socialisé, encadré dans des relations sociales, mais capable d'apprentissage individuel et collectif. Son comportement dont l'analyse relève de la rationalité limitée au sens d'Herbert Simon, est guidé par des normes et encadré par des règles qui sont parfois encadrées dans des croyances. La communauté tout comme les institutions dessinant le commun sont le produit des interactions entre les acteurs qui incorporent et façonnent en retour ces normes et règles. Il est donc difficile de distinguer clairement les variables comportementales individuelles de celles du groupe. Il nous semble que l'on peut présenter les conditions favorables à l'émergence des communs relevant de l'analyse comportementale en trois blocs (toujours interdépendants) : l'autonomie et l'expérience ; la réciprocité et la confiance ; la répartition des actifs.

#### **3.1 - L'autonomie et l'expérience**

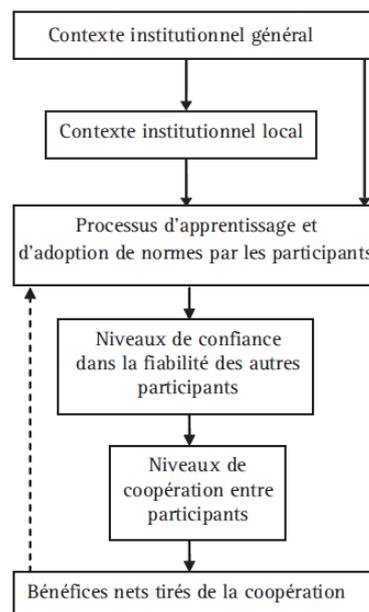
L'autonomie, au sens de capacité à fixer des règles, et l'expérience du groupe sont des conditions nécessaires tant pour l'émergence que pour la viabilité des communs. L'autonomie signifie, pour Ostrom, la capacité à définir des règles propres au groupe qui intègrent mais aussi parfois contournent ou exploitent les règles exogènes. Pour Chanteau & Labrousse (2013), il y a là un lien avec la pensée associationniste américaine mais également avec la gouvernance polycentrique défendue par Ostrom qui ne s'oppose pas à l'Etat mais à une conception monocentrique de l'Etat imposant d'en haut des solutions uniformes. Ostrom ne défendrait selon eux ni l'approche top-down, ni l'approche bottom-up mais une approche d'interrelation entre les différents niveaux. Elle parle ainsi d'autonomie relative dans la conception des règles en interaction avec l'environnement de la communauté.

Le terme de « self governed » employé par Ostrom ne signifie donc pas autogestion en totale autonomie mais reflète, selon nous, un sentiment de légitimité des acteurs à définir des règles qui rendent possible le développement du commun. Ce sentiment de légitimité constitue donc une condition favorable à l'émergence de communs. Il peut trouver sa source dans l'absence de règles exogènes ou dans des règles exogènes autorisant, voire valorisant, l'expérimentation locale. Il peut provenir de normes autorisant le potentiel non-respect des règles exogènes en vigueur, ou encore de l'expérience individuelle et collective des membres du groupe.

L'expérience des acteurs, éventuellement dans d'autres actions collectives, et du groupe lui-même, constituent également des conditions d'émergence des communs. Ostrom souligne ainsi l'importance des pratiques coutumières de coopération ou d'entraide sur lesquelles les communs peuvent s'appuyer pour être construits. Elle souligne aussi que les résultats positifs obtenus par la coopération sont de nature à renforcer le capital social au sens d'« un attribut des individus et de leurs relations qui améliore leur capacité à résoudre les problèmes d'action collective » (Ahn & Ostrom, 2008). De même, il faut tenir compte de l'histoire de la ressource et en particulier des conflits dont elle a déjà pu faire l'objet. Mais au-delà des expériences préalablement vécues par les acteurs ou par le groupe, c'est également leur attitude vis-à-vis des apprentissages collectifs qui renforcera ou diminuera leur volonté de résoudre un problème par l'action collective. L'expérience des acteurs, du groupe et l'histoire de la ressource influencent donc directement l'autonomie et doivent pouvoir faire l'objet d'échanges, de confrontation, de délibération pour permettre l'existence d'une perception commune. Ce sont donc des variables entrant dans le processus d'émergence des communs.

On retrouve ici l'importance de l'existence d'espaces publics de proximité et de normes favorisant le partage et la circulation de l'information et permettant de construire des connaissances communes facilitant l'émergence de communs. C'est dans ce sens que Charlotte Hess (2015) affirme que « tous les communs sont des communs de la connaissance ».

Le schéma suivant tiré de l'article d'Ostrom intitulé « Par-delà le marché et les Etats » resitue les éléments que nous venons de voir et établit le lien avec le deuxième bloc de variables comportementales favorables à l'émergence des communs : la confiance et la réciprocité.



Source : Poteete, Janssen et Ostrom (2010), p. 227.

### 3.2 - La réciprocité et la confiance

Les notions de réciprocité et de confiance constituent le cœur de l'analyse comportementale d'Ostrom et établissent un lien débattu avec l'Economie Sociale et Solidaire. Si la réciprocité facilite la coopération, elle ne doit cependant pas être considérée comme le vecteur principal de cette dernière

car il ne nous faut pas oublier que chez Ostrom, l'ensemble des variables que nous étudions sont interdépendantes.

Confiance, réciprocité et coopération forment un système qui s'auto-entretient et participe à la réussite des communs. Mais comment émerge ce cercle vertueux ? Bien qu'il considère qu'Ostrom ne s'attarde pas assez sur l'origine des normes de confiance et de réciprocité, E. Sabourin (2003) propose une clé de lecture intéressante des liens entre ces 3 notions. Les individus étant faillibles et en situation d'incertitude, ils doivent faire l'effort d'identifier les participants et d'apprécier la probabilité que les autres soient des coopérants conditionnels. Les acteurs vont alors, si leurs prédispositions et le contexte institutionnel les y portent, prendre une décision initiale de coopérer si les autres leur semblent dignes de confiance. La confiance est donc la condition de la décision initiale de coopérer, mais sur quoi repose-t-elle ? Elle repose tout d'abord sur la réputation des participants qui dépend du prestige et de la pression sociale. Elle renvoie également à la confiance dans l'existence d'un système de sanctions, au moins informel, positives en cas de réussite de la coopération et négatives en cas de non-réciprocité des participants qui rejalliront sur la réputation. Enfin, la confiance renvoie à une anticipation positive de réciprocité néanmoins porteuse d'un risque de non-réciprocité (Ohn & Ostrom, 2008). En cas de coopération réciproque, la réputation et la confiance sont renforcées facilitant la poursuite de la coopération et le développement de la réciprocité.

La réciprocité pour Ostrom se révèle donc dans l'interaction sociale mais elle repose sur des normes morales intériorisées par les individus qui déterminent leur prédisposition à coopérer, c'est-à-dire à faire plus ou moins facilement confiance aux autres participants. La confiance base de la coopération sera aussi facilitée par la manifestation de l'intention réciprocaire des autres participants. Cette réciprocité n'est pas uniquement bilatérale mais peut également passer par des tiers ce qui constitue une critique d'Ostrom à la vision réductrice de la théorie des jeux (Sabourin, 2003). Les individus faillibles et en situation d'incertitude sont donc capables d'apprendre les normes de confiance et de réciprocité (Issauralde, 2015).

La réciprocité chez Ostrom n'est pas comme chez Karl Polanyi, un principe d'intégration économique. Ce n'est pas une forme d'échange reposant sur l'expression d'un lien social à côté de l'échange marchand et de l'échange redistributif. C'est un élément parmi beaucoup d'autres qui concourt au dépassement des dilemmes sociaux. Elle reconnaît l'importance des liens sociaux dans l'explication des comportements des acteurs au travers de la place qu'elle accorde aux normes, aux règles et à la confiance mais ne fait pas des échanges cherchant à manifester ces liens sociaux un moteur principal de la construction des communs. Considérer que la réciprocité et les pratiques réciprocaires au sens de Polanyi constituent une condition favorable à l'émergence des communs ne nous apparaît donc pas en contradiction fondamentale avec l'analyse comportementale d'Ostrom. Par contre cela constitue un dépassement de son analyse des communs en introduisant la possibilité de penser les communs au travers d'un modèle économique pluriel. Cela permet un rapprochement avec l'économie solidaire et les pratiques de solidarisation (Institut Godin) en introduisant une visée normative.

Le dernier bloc de variables comportementales concerne la répartition des actifs et nous permettra d'enrichir notre grille d'analyse de conditions favorables à l'émergence de communs à partir d'autres critiques adressées à Ostrom.

### 3.3 - La répartition des actifs

Ce terme recouvre pour Ostrom à la fois la répartition des coûts de construction du commun (investissement matériel mais aussi immatériel) et la répartition de la ressource. Elle considère que seule une répartition des actifs jugée juste et équitable par les membres de la communauté pourra assurer la pérennité du commun.

On peut étendre cette notion de répartition des actifs en considérant le pouvoir comme un actif mobilisable par certains acteurs. Beaucoup d'auteurs reprochent ainsi à Ostrom de ne pas prendre en compte les relations de pouvoir (O Weinstein, 2013 ; F Orsi, 2013) et de considérer que les systèmes de règles sont le produit de délibérations entre des acteurs à égalité au sein d'une communauté (Harribey, 2011).

Ostrom reconnaît pourtant que les actions collectives façonnant les communs sont facilitées par des leaders charismatiques ou par un noyau actif à l'interface entre le groupe et son environnement, tout comme par le prestige de certains participants et par la pression sociale qui peuvent renforcer la confiance. L'action collective autour d'une ressource est ainsi, selon elle, favorisée lorsque les enjeux sont suffisamment importants pour qu'une majorité des acteurs soient enclins à investir dans les coûts de transaction que représente l'action collective et que les acteurs ayant le plus d'intérêt en jeu s'imaginent également gagnant d'un changement du système de règles (Ostrom&Barsuto, 2013).

A l'issue de cette analyse des conditions favorables à l'émergence de communs, issues directement ou indirectement du cadre ostromien, nous arrivons donc aux conclusions suivantes :

Tableau 1 - Conditions favorables à l'émergence de communs

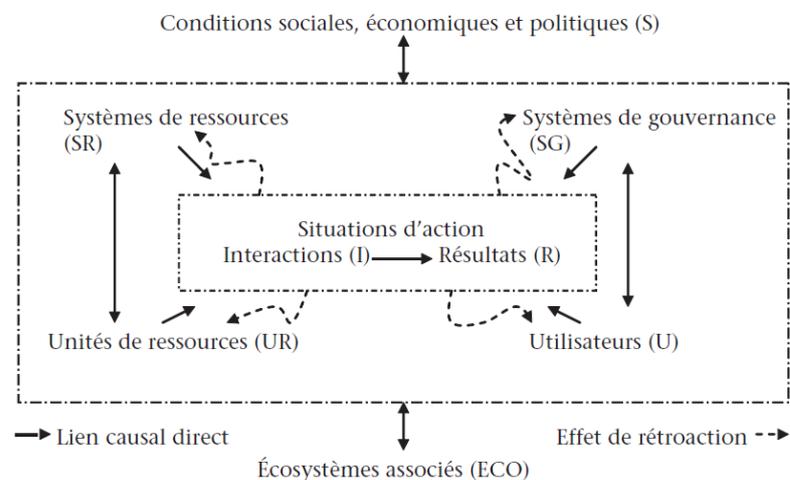
Attributs structurels de la ressource		
Vulnérabilité	= ressource menacée du fait des règles externes en vigueur	= absence d'accessibilité effective et équitable à la ressource
Contexte d'incertitude		
Accès à l'information sur la ressource	=> facilité par l'existence d'espaces publics de proximité	
Attributs structurels des acteurs		
dépendance	= vis-à-vis de la ressource	= vis-à-vis des autres membres du groupe
Forte préférence pour le futur		
Attributs structurels du groupe		
Proximité	= géographique	= cognitive ou culturelle
	= de projet (convergence d'intérêt, finalité partagée, vision partagée du territoire, processus recherché identique)	
Homogénéité	= perception commune	=> nécessite l'existence d'espaces publics de proximité

Variables issues de l'analyse comportementale		
Conscientisation des dépendances	=> nécessite l'accès à l'information sur la ressources, les autres, l'histoire ...	=> nécessite l'existence d'espaces publics de proximité
Capacité à fixer de nouvelles règles	= Sentiment de légitimité à fixer des règles	=> dépend des règles externes et normes en vigueur
Expérience	= attitude positive vis-à-vis des apprentissages	= pratiques coutumières de coopération ou d'entraide
	=> existence de pratiques réciprocitaires	
Confiance	=> dépend du prestige des membres	=> dépend de l'expérience individuelle et collective
Leader charismatique	ou acteurs actifs	
Règles et normes en vigueur		
Règles influençant ou déterminant la vulnérabilité de la ressource		
Règles permettant l'existence d'espaces publics de proximité		
Règles et normes favorisant les prédispositions individuelles à la coopération		
Règles favorisant la responsabilisation et l'autonomie		

Conformément à la méthodologie d'Ostrom, cette grille de lecture doit ensuite être confrontée au terrain afin de tester sa capacité à analyser la construction intentionnelle d'un commun.

#### IV – Confrontation de la grille d'analyse des conditions favorables à l'émergence de commun à un terrain de recherche

A la croisée des enjeux environnementaux, sociétaux (justice sociale) et politique (gouvernance, pouvoir d'agir individuel et collectif), les théoriciens et praticiens du développement local durable (Ballet J., 2008) mobilisent souvent la notion de communs. Or, à partir de 2007, Ostrom, propose de considérer que « Des personnes prise avec des dilemmes de ressources commune sur le terrain sont également affectées par un ensemble plus large de variable contextuelles liées aux attributs du système social-écologique (SSE) dans lequel elles interagissent ».



Source : adapté de Ostrom (2007), p. 151.

Les théoriciens et praticiens du développement durable, retrouvent donc dans l'approche d'Ostrom la vision systémique entre les éléments environnementaux, sociaux et économiques et la place centrale de la gouvernance qui caractérisent la notion de développement durable. Mais ils soulignent également (Ballet, 2008) l'insuffisance de réflexion sur la justice sociale dans la pensée d'Ostrom. Ils considèrent donc les communs, en tant qu'action collective instituante, comme un outil pertinent du développement durable à condition d'y introduire une visée normative sur la justice sociale.

On peut donc envisager que des acteurs adoptant une finalité de développement local durable se donnent pour objectifs de construire intentionnellement des communs. La Loi sur l'ESS de 2014 dans son article 9, assignant aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique une finalité de développement local durable, on peut également poser l'hypothèse que certains PTCE pourraient être des actions collectives permettant de construire intentionnellement des communs.

C'est ce lien que nous allons interroger dans le cas du PTCE porté par la SCIC TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) basé à Grasse (06) qui se définit comme un PTCE d'économie solidaire ayant pour finalité la transition écologique territoriale. Au sein de ce PTCE en émergence, certains acteurs (tous membres de la SCIC) ont notamment décidé d'approcher la location mutualisée de locaux (1500m<sup>2</sup>) comme un commun en répartissant les surfaces par usages et non par structures afin de favoriser les liens de réciprocité et ainsi développer les coopérations. Cela se traduit par la construction de règles, par un processus d'essai-erreur conduisant à la mise en place de plusieurs niveaux imbriqués de gouvernance, par la définition progressive des droits des différents appropriateurs... qui fait l'objet d'une documentation. Cependant, notre présente analyse souhaite se concentrer sur les conditions d'émergence de ce commun potentiel et non sur son processus de construction.

Notre grille d'analyse peut-elle permettre d'expliquer les conditions d'émergence de ce commun potentiel construit intentionnellement autour de la ressource foncière au sein du PTCE d'économie solidaire TETRIS ? L'analyse de ce terrain s'est basée sur l'étude des documents internes et sur l'observation participative.

#### **L'existence d'un espace public de proximité.**

C'est la collectivité locale, la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse, qui a construit, avec les acteurs du territoire, cet espace public de proximité. Dès 2011, la C.A. Pays de Grasse a pris la décision politique de développer une économie plurielle, incluant fortement l'Economie Sociale et Solidaire qui s'est traduite en 2012 par la signature d'un Contrat Local de Développement de l'ESS (CLDESS) avec le Conseil Régional Paca dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'ESS. Ce Contrat Local se donnait 4 objectifs :

- animer un réseau des acteurs de l'ESS
- faire connaître et reconnaître l'ESS
- soutenir le développement des entreprises du secteur
- accompagner les nouvelles initiatives.

La démarche suivie par la collectivité repose sur une vision inclusive de l'ESS permettant les rencontres avec les acteurs de l'économie dite classique ; sur une volonté de co-construction avec l'animation de temps collectifs pour concevoir et mettre en œuvre les plans d'action du CLDESS et partager les bilans,

en utilisant des outils de l'éducation populaire ; et sur une incitation forte, un appui et un soutien à l'émergence de coopérations concrètes, créatrices d'activités à potentiel d'innovations.

D'après les documents officiels sur le CLDESS du Pays de Grasse, les attentes de la collectivité en termes de résultats sont de développer les rencontres et l'interconnaissance des acteurs, de favoriser la construction d'une culture et de finalités communes au travers par exemple de l'écriture d'une charte des acteurs de l'ESS sur le Pays de Grasse et de faciliter des échanges et co-construction de projets.

La création et l'animation par la collectivité locale d'un espace de rencontre, de débats, d'échanges mais également de co-construction de la politique publique a joué un rôle essentiel dans l'émergence de dynamiques collectives dont celle du PTCE porté par la SCIC TETRIS. Elle a tout d'abord emporté l'adhésion des acteurs du territoire qui se sont fortement impliqués dans la dynamique collective du CLDESS. Elle a ainsi permis aux acteurs de se connaître et de se reconnaître renforçant la proximité géographique par un début de proximité institutionnelle permettant la construction d'une perception commune du territoire. Elle a également initié des actions en commun dans le cadre du mois de l'ESS développant ainsi des expériences du faire ensemble. Au-delà de cet effet catalyseur des dynamiques collectives sur le territoire, la collectivité, au travers de ses techniciens et de son élu en charge de l'ESS, joue également un rôle important dans la gouvernance des projets et la gestion des conflits (rôle d'arbitre se basant sur les orientations des politiques publiques) et dans la levée des freins par la mobilisation des autres services de la collectivité.

On peut également observer, même si cela ne fait pas directement l'objet du présent article, une évolution « en miroir » du fonctionnement interne de la collectivité vers plus de co-construction inter-services, vers une appropriation de la démarche de co-construction des politiques publiques par d'autres services (numérique, agriculture) ainsi que l'émergence de commissions transversales (Emplois et Solidarités dont ESS – numérique – agriculture – développement économique ...) autour des projets collectifs issus du CLDESS.

L'existence de cet espace public de proximité constitue une condition favorable à l'émergence de communs que nous allons retrouver à plusieurs reprises dans l'analyse du cas de TETRIS.

### **Les attributs structurels de la ressource**

#### Vulnérabilité

Concernant la ressource, la première condition favorable à l'émergence d'un commun est sa vulnérabilité. La ressource peut être menacée en raison des règles existantes concernant son appropriation ou parce que l'accessibilité à la ressource peut ne pas être effective et équitable pour les acteurs concernés. Dans le cas des acteurs de l'ESS du Pays de Grasse, la ressource foncière est effectivement vécue comme vulnérable au sens de règles existantes qui en limitent l'accès puisque le prix du foncier locatif y est très élevé (120€ du m<sup>2</sup> par an en moyenne) et l'accès à la propriété hors de portée. Nous pouvons d'autant plus parler de règles externes concernant le territoire de Grasse, que ce prix du foncier ne s'explique pas par la rareté des locaux (beaucoup de locaux sont vides et restent vides) mais par les représentations des propriétaires (souvent rentiers) sur la valeur de leurs biens en raison de la proximité immédiate avec la technopole de Sophia Antipolis et la côte (Cannes,

Antibes). Ce contexte affecte également les collectivités locales (communes et EPCI) qui se voient également contraintes de louer des locaux pour loger leurs services et qui ne disposent pas de foncier permettant de soutenir les activités d'ESS par de la mise à disposition de locaux ou des locations à un prix inférieur au marché.

### Contexte d'incertitude

Les acteurs qui vont s'engager dans l'action collective TETRIS étaient tous particulièrement concernés par ce problème d'accessibilité à la ressource foncière. Certains ne disposaient d'aucun local ne pouvant donc pas démarrer leur activité, d'autres disposaient d'un local mais de taille insuffisante pour développer leurs activités, d'autres enfin disposaient de plusieurs locaux de petite taille fractionnant leurs activités et diminuant leur efficacité. Cependant si la vulnérabilité de la ressource constitue une condition favorable à l'émergence de TETRIS, elle ne constitue pas le facteur déclencheur. En effet, dans ce contexte, les structures disposant d'un local (et donc d'une capacité de financement) n'auraient certainement pas lâché la proie pour l'ombre si un contexte d'incertitude ne s'était pas ajouté. C'est la concomitance des dates de fin de bail des deux plus grosses structures et l'impossibilité pour l'une d'entre elle de renouveler son bail (le bâtiment devant être démoli) qui a été l'élément déclencheur.

### Accès à l'information sur la ressource

Ce contexte et les difficultés des structures ont été largement discutés et partagés au sein du CLDESS, les acteurs s'informant mutuellement des pistes d'opportunité qu'ils repéraient sur le territoire. C'est ainsi la technicienne de la CAPG en charge de l'ESS qui a fait une veille sur ce thème et repéré les locaux qui deviendront, après 5 mois de négociation serrée avec le propriétaire, ceux de TETRIS.

Nous retrouvons donc dans l'émergence de TETRIS, les conditions favorables à l'émergence des communs concernant les attributs de la ressource : une ressource inaccessible du fait des règles externes en vigueur, un contexte d'incertitude sur cette ressource touchant deux acteurs importants et un accès à l'information sur la ressource rendu possible par l'existence d'un espace public de proximité.

## **Les attributs structurels des acteurs**

### Dépendance

Le contexte décrit précédemment met en évidence la situation de dépendance des acteurs vis-à-vis de la ressource qui impacte directement leur capacité à développer leurs activités et leur modèle économique. Le CLDESS leur a permis de partager cette difficulté, de comparer les situations des uns et des autres et d'en arriver à la conclusion qu'ils étaient dans une situation d'interdépendance vis-à-vis de cette ressource. La collectivité ne pouvant ni prêter ni louer de locaux aux acteurs, leur capacité individuelle de financement ne leur permettant pas d'accéder à des locaux conformes à leur besoin, la solution d'une mutualisation s'est imposée.

Cependant, leur décision d'approcher ces locaux mutualisés comme un commun et non comme un hôtel d'entreprises ne relève pas uniquement des dépendances des acteurs du fait du contexte local de la ressource. Les locaux sont loués par la SCIC à un propriétaire privé puis sous-loués en totalité par chaque structure permettant ainsi à tous les salariés et bénévoles des structures d'accéder aux différentes espaces (stockage, plateaux techniques, plateau administratif, salles de réunions et de

formation, espace de convivialité). La définition des loyers dus à la SCIC ne repose donc pas sur des surfaces occupées par les structures mais sur leur capacité de financement ce qui nécessite la mise en place de règles concernant la transparence des modèles économiques. Ce partage des locaux par usages va bien au-delà d'une simple mutualisation (hôtel d'entreprise) et a nécessité de définir des règles concernant l'accès et le prélèvement (utilisation des m<sup>2</sup> ou pour le stockage des m<sup>3</sup>), la gestion (les obligations des utilisateurs permettant le vivre-ensemble), le droit d'exclure... Nous devons donc chercher dans les autres conditions favorables à l'émergence des communs ce qui a amené les acteurs de TETRIS à aller au-delà de la simple mutualisation de moyens. Nous pouvons par ailleurs observer que la conscientisation, progressivement partagée par tous les acteurs de TETRIS, de leur interdépendance sur le développement même de leurs activités socio-économiques, les conduits à envisager l'émergence de commun autour d'autres types de ressources que le foncier (compétences, numérique...).

### Préférence pour le futur

Les acteurs de TETRIS ont tous une préférence pour le futur qui se matérialise par la finalité qu'ils partagent : la transition écologique du territoire, mais avec une intensité cependant très variable. La SCIC TETRIS regroupe 2 associations d'éducation populaire au développement durable (évaléco et Choisir), une association de solidarité internationale (Fleurs de Batié), une association portant 3 chantiers d'insertion (Résines Esterel azur), une ETTI (Initiatives Emplois), une entreprise adaptée (SES Collecte recyclage), une association d'entreprises (Réseau TEDEE), une SCIC (IRFEDD – Institut Régional de Formation à l'Environnement et au développement Durable), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et 25 personnes physiques (bénévoles et chercheurs).

Il est ici nécessaire de distinguer les aspirations sociales de ces différents acteurs pour comprendre leur degré de préférence pour le futur. Elle est particulièrement forte pour les personnes physiques, pour les associations d'éducation populaire au développement durable et de solidarité ainsi que pour l'IRFEDD qui partagent une aspiration sociale autour du développement durable. Cette préférence pour le futur est moins prégnante mais reste forte pour les 2 structures de l'IAE qui se reconnaissent dans le projet commun par leur aspiration à développer les capacités des personnes accompagnées. Elle est plus faible pour la collectivité qui recherche en premier lieu le développement économique local et pour l'entreprise adaptée qui poursuit avant tout un objectif économique en s'appuyant sur des activités de gestion des déchets.

En ce qui concerne le rapport à la ressource commune (les locaux), cette préférence pour le futur participe de la décision des acteurs de tenter l'aventure du commun. L'idée est avant tout d'expérimenter des solutions identifiées comme porteuses de transformation pour pouvoir les reproduire puisque les locaux trouvés sont en location, avec un bail précaire voulu par les acteurs. La condition favorable de préférence forte pour le futur est donc significative dans l'émergence du commun foncier de TETRIS mais pas au sens de la construction d'un commun durable autour des présents locaux mais au sens de l'expérimentation permettant de construire des communs durables autour de ressources foncières. Elle pourra se révéler essentielle pour la construction intentionnelle de communs autour des déchets et/ou du développement des capacités.

## Les attributs structurels du groupe

### Proximité

Si Ostrom insiste sur la taille réduite du groupe, nous avons choisi d'interpréter ce critère en termes de proximité. La proximité géographique concerne l'essentiel des acteurs de TETRIS. Le CLDESS en jouant le rôle d'espace public de proximité a permis à certains acteurs de découvrir cette proximité (découvrir que les autres acteurs existaient sur leur territoire). Cependant la proximité géographique n'est pas suffisante pour expliquer l'implication des acteurs dans cette action collective puisque certains ne sont pas implantés sur le territoire du pays de Grasse (Initiatives Emploi, Le Cannet – IRFEDD, Aix-en-Provence).

Il existe également une proximité cognitive autour du développement durable approché en termes de capacités qui relie bien plus fortement un grand nombre d'acteurs de TETRIS que la proximité géographique. Cette proximité est organisée autour de l'association évaléco et de sa méthodologie d'analyse des pratiques de développement durable. De même, on peut identifier une proximité de projet entre les acteurs de TETRIS que cela soit autour de convergence d'intérêts liés au renforcement des modèles économiques hybrides des structures, autour d'une vision partagée du territoire et de son devenir construite par le biais du CLDESS ou encore autour de la place à accorder à la recherche-développement dans l'action collective.

Cette place inhabituelle donnée à la recherche provient de l'expérience d'évaléco qui a développé depuis plusieurs années des activités de recherche-action autour des pratiques de développement durable et qui a rencontré l'appétence pour la recherche de la directrice de Résines. Les acteurs moteurs de TETRIS (évaléco, Résines Estérel Azur, la CAPG) ont donc défini une méthodologie servant de socle commun de référence à leur action collective : chacun des axes d'activité commune (gestion des ressources et des déchets ; développement des mobilités ; produire et échanger autrement ; économie sociale du numérique) est approché par une triangulation entre les activités socio-économiques portées par les membres ou par la SCIC, l'expérimentation au travers d'un incubateur de projets d'innovation sociale et la recherche-développement comme une interface entre la recherche scientifique et les acteurs et actions de terrain.

Les proximités cognitives et de projet sont donc des éléments très importants dans l'action collective TETRIS qui ont donné aux acteurs l'envie d'expérimenter la construction d'un commun foncier. Cette expérimentation n'aurait cependant pas été possible sans une proximité géographique et sans l'existence de l'espace public de proximité que constitue le CLDESS.

### Homogénéité

Il est cependant important de noter qu'aucune de ces différentes formes de proximité ne réunit l'ensemble des acteurs. Elles organisent des groupes d'affinité qui sont reliés par le fait que certains membres appartiennent à plusieurs groupes. Cela permet de mettre en évidence le rôle stratégique de certains acteurs qui se retrouvent dans tous les groupes d'affinité et qui jouent de ce fait un rôle déterminant dans l'émergence du commun. C'est le cas de l'association évaléco et de leaders individuels comme par exemple la directrice des chantiers d'insertion au moment de l'émergence du commun.

L'homogénéité du groupe n'est donc pas une évidence. Tous les membres de la SCIC TETRIS ne bénéficient pas de la ressource commune puisque certains sont implantés sur d'autres territoires. La ressource commune est donc pour eux davantage une potentialité, une possibilité de développement

de leurs activités sur le Pays de Grasse qu'une réalité. Si pour SES Collectes Recyclage, l'accès à la ressource commune est la motivation essentielle, elle est importante mais secondaire pour d'autres. On se retrouve ici comme dans le cas de la plupart des initiatives d'économie solidaire avec un collectif d'acteurs hétérogènes ayant des intérêts différents et devant construire leur intérêt collectif à partir d'une perception commune. Il nous faut donc interroger cette perception commune.

Le CLDESS a joué son rôle d'espace public de proximité en permettant aux structures et aux individus à l'intérieur des structures de se rencontrer et de confronter leurs aspirations sociales, leurs objectifs et leurs manières de faire. Au-delà des structures qu'ils représentent, ce sont toujours des individus qui se rencontrent et se confrontent dans ce type d'espace. Le CLDESS a donc permis le développement de relations de confiance interpersonnelles, basées sur une perception commune du territoire, entre des individus investis à des titres différents (salariés, administrateurs, bénévoles) dans les structures qui composeront ensuite TETRIS. Au travers du CLDESS, la collectivité a également mis en place des règles favorisant les prédispositions individuelles à la coopération en valorisant et soutenant les dynamiques de coopérations.

Au sein de TETRIS, nous avons donc des individus qui partagent une perception commune au sens d'une finalité partagée (la transition écologique du territoire), d'objectifs et de manières de faire pour les atteindre. Ils ont joué un rôle de leaders entraînant leur structure dans l'action collective. Mais cette perception commune n'est pas partagée par tous comme le montre les écarts de perception du vocabulaire utilisé lors des entretiens. En particulier elle n'est pas partagée de la même manière à l'intérieur de chacune des structures membre de TETRIS: les associations d'éducation populaire ont organisé des temps de réflexion et d'échanges autour du projet avec leurs salariés, adhérents, bénévoles leur permettant de se sentir légitimes à entrer en tant que personnes physiques dans la SCIC - Alors que pour les chantiers d'insertion et l'entreprise adaptée la perception commune est restée centrée sur le ou la directrice sans être partagée avec les encadrants techniques et encore moins avec les autres salariés.

Si l'émergence du commun a pu s'appuyer sur une perception commune restreinte à un petit nombre de personnes ayant des positions stratégiques dans les structures membres, la construction du commun se heurte régulièrement à cette insuffisance et reste un enjeu majeur pour la suite de l'action collective autour de la construction de communs. Elle peut permettre d'expliquer les difficultés actuellement rencontrées avec SES Collecte dans la construction du commun qui développe des comportements de passager clandestin obligeant les autres acteurs à construire de nouvelles règles de gouvernance.

On trouve également une illustration de ces considérations sur la perception commune dans le fait que le PTCE TETRIS se revendique dans ses écrits comme un PTCE d'économie solidaire. Les membres moteurs ou leaders défendent effectivement l'idée qu'un PTCE ne se résume pas à un regroupement d'acteurs (dont des structures d'ESS) mais que c'est également un acteur économique qui doit « faire de l'économie sociale et solidaire ». Cela signifie pour eux que la SCIC TETRIS doit développer, revendiquer et faire accepter par les pouvoirs publics un modèle économique reposant sur les 3 formes d'échanges (marchands, réciprocaires et redistributif) mais également que le PTCE doit être un vecteur de démocratisation de l'économie. Cette approche d'un PTCE d'économie solidaire n'est pas une perception commune partagée par tous les membres mais peut constituer un horizon commun faisant sens pour développer de nouveaux communs ESS.

## **Les variables issues de l'analyse comportementale :**

### Conscientisation des dépendances

Ces variables interagissant avec les autres facteurs favorables à l'émergence des communs, nous avons déjà été amenés à souligner le rôle de la conscientisation des dépendances pour les acteurs de TETRIS et le rôle joué par le CLDESS dans l'accès à l'information sur la ressource, sur les différents acteurs en présence et sur leur histoire.

### Capacité à fixer de nouvelles règles

Une condition favorable à l'émergence de commun tiré de l'analyse d'Ostrom est la capacité des acteurs en présence à fixer de nouvelles règles. Cette capacité repose sur le sentiment de légitimité des acteurs et dépend des règles externes et normes en vigueur. La culture des acteurs en présence (associations d'éducation populaire, structures de l'insertion par l'activité économique, centres de recherche) les prédisposent à se sentir légitimes à expérimenter de nouvelles manières de faire. Le cadre institutionnel du CLDESS a eu tendance à renforcer ce sentiment de légitimité. Toutefois, le discours du Président de la Communauté d'Agglomération lors de l'inauguration des locaux révèle que cette capacité à fixer de nouvelles règles a dû être conquise par les acteurs au travers de leurs actions : « Nous ne pouvons que saluer votre obstination et vous féliciter d'avoir eu le courage de nous démontrer que ce qui pouvait sembler être un rêve était au final réaliste et présentait un projet particulièrement novateur et dynamisant pour notre territoire. Nous devons noter que ceci a également été rendu possible par l'existence d'un écosystème favorable sur ce territoire ». La construction du commun a par ailleurs nécessité de travailler avec un juriste pour l'établissement des baux de sous-location et avec les services de l'Etat (DIRECCTE, Inspection du travail) pour rendre les règles construites par les acteurs acceptables par l'environnement extérieur.

### Expérience

L'expérience des acteurs est une autre variable issue de l'analyse comportementale d'Ostrom qui semble jouer un rôle important dans le cas de TETRIS. Ici encore, la culture des structures motrices les prédisposent à avoir une attitude positive vis-à-vis des apprentissages, à accepter d'interroger voire de remettre en cause leur mode de fonctionnement lors d'un processus collectif d'expérimentation. Les actions menées en commun dans le cadre du CLDESS comme l'organisation du marché de l'ESS ont permis de développer une expérience commune, et certains acteurs de TETRIS avaient une pratique coutumière de coopération ou d'entraide.

Là encore, on retrouve le rôle moteur d'évaléco et de la directrice de Résines Estérel Azur. Evaléco avait déjà approché son ancien local comme un espace de mutualisation (avec TEDEE et Choisir) et développe ses activités en co-construction avec des partenaires sur la base de liens réciprocaires. Résines fait partie du réseau Cocagne. Il existait donc une expérience de coopération chez la plupart des acteurs, une volonté de développer les échanges réciprocaires chez évaléco mais également des réticences pour certains individus (en particulier le directeur d'Initiatives Emploi) qui restaient marqués par des expériences de coopération vécues négativement.

### Confiance

Le CLDESS a également joué un rôle dans l'établissement de la confiance en servant en quelque sorte de caution morale dans la mise en relation entre les acteurs mais également en jouant un rôle d'arbitre dans les conflits d'intérêts en repositionnant ces conflits par rapport aux politiques publiques. La

confiance s'est en premier lieu établie entre les membres actifs et les individus leaders autour de la reconnaissance mutuelle d'une capacité à conceptualiser mais également à faire qui peut correspondre à une évaluation contextualisée du prestige des parties prenantes potentielles. C'est donc cette évaluation du prestige qui a posé les bases de la confiance, confiance renforcée par le cadre institutionnel du CLDESS, et a ainsi permis la prise de risque réciprocaire nécessaire à l'émergence de l'action collective instituante autour de la ressource. Cette capacité à conceptualiser et à faire était attestée pour évaléco par son expérience de locaux mutualisés et pour Résines Estérel Azur par son rôle moteur dans une autre dynamique collective autour de la création d'une boutique ESS en centre-ville de Grasse – l'Autre Boutique.

### Leaders

Cette analyse de l'émergence de l'action collective de TETRIS met clairement en évidence le rôle des individus leaders et des membres actifs. Il est important de revenir sur la place que ces acteurs ont choisi de donner à la recherche-développement dans le projet de construction intentionnel d'un commun au sein d'un PTCE. Si elle traduit cette capacité à « conceptualiser et à faire » qui est à l'origine de leur prestige et de leur confiance réciproque, elle montre également l'intentionnalité de ces leaders et leur visée politique. Ils souhaitent faire de ce PTCE un champ d'expérimentations au service du développement local durable au travers de la construction de communs mais également au travers de leur affirmation d'une volonté de démocratisation de l'économie par le biais d'un PTCE se revendiquant d'économie solidaire.

La présence de leaders individuels ou collectifs (structures) s'est donc révélée essentielle pour l'émergence de TETRIS mais peut également constituer un frein si leur aspiration sociale et leur perception commune ne s'étendent aux autres membres de l'action collective. Le départ d'un des leaders est également susceptible de fragiliser l'action collective dans son ensemble ou de lui faire perdre sa visée politique et son intentionnalité dans la construction de communs.

### **Les règles et normes en vigueur**

Comme nous l'avons vu tout au long de l'analyse qui précède, le contexte institutionnel joue effectivement un rôle décisif dans l'émergence du commun. Les règles existantes en ce qui concerne le foncier à Grasse déterminent le caractère vulnérable de la ressource pour les acteurs tandis que la collectivité a mis en place des règles permettant l'existence d'un espace public de proximité mais également favorisant les prédispositions individuelles à la coopération en renforçant la confiance.

Il reste une interrogation sur les règles favorisant la responsabilisation et l'autonomie. Les acteurs de TETRIS se sentent légitimes à définir de nouvelles règles et le contexte institutionnel leur demande de démontrer par l'action la pertinence de leurs choix donc de prendre des risques. Il y a donc ici un facteur favorable à la responsabilisation et à l'autonomie propice à l'émergence du commun. Il serait toutefois nécessaire d'interroger davantage la place et le rôle de la collectivité dans la construction du commun et plus largement du PTCE pour analyser l'évolution de cette autonomie.

## Conclusion

En partant du constat que la question des conditions favorables à l'émergence des communs est belle et bien présente dans les travaux d'Ostrom - même si cela reste relativement marginal dans son œuvre - et que certains de ses écrits tardifs témoignent d'une réelle visée normative, il est possible de déduire du cadre d'analyse théorique et des études empiriques d'Ostrom, des éléments opérationnels permettant d'analyser et d'accompagner l'émergence de communs.

Ces conditions favorables à l'émergence des communs issues directement ou indirectement du cadre ostromien sont interdépendantes et forment un contexte, un écosystème « social-économique » plus ou moins favorable. En s'appuyant sur l'évolution de l'analyse d'Elinor Ostrom, on peut regrouper ces conditions favorables en deux catégories de variables: les variables structurelles (attributs de la ressource, attributs non comportementaux des individus et de la communauté) et les variables liées aux pratiques et aux modèles de comportement auxquelles il faut ajouter les règles externes et les normes qui influencent ou déterminent ces variables structurelles et comportementales.

L'application de cette grille d'analyse au PTCE porté par la SCIC TETRIS nous a permis de comprendre les éléments ayant joué favorablement dans l'émergence de ce commun foncier mais également de mettre en évidence des freins.

Rechercher les conditions favorables à l'émergence des communs s'inscrit dans la construction d'une économie politique des communs en prenant pour hypothèse qu'ils pourraient constituer une voie de démocratisation de l'économie, de renouvellement des formes d'organisations économiques et sociales, voire même de dépassement du capitalisme. Cela suppose aussi de reconnaître que la construction d'un commun peut être l'objectif intentionnellement poursuivi par les acteurs partie-prenantes.

Dans le prolongement de cette étude et si l'on considère que développer des communs - dont des communs ESS - permettrait de diffuser les modes de pensée et de comportement de la coopération et ainsi « d'orienter la société vers une société des communs » (Defalvard, 2016), on peut considérer que l'école de Bloomington nous fournit des outils pour favoriser l'émergence intentionnelle de communs. Notre grille devient alors un guide de questionnement pour favoriser l'émergence de commun tout comme les 3 niveaux de définition des règles, les 5 droits composants le droit de propriété, les principes de gouvernance définis par les 8 principes de conception proposés par Ostrom peuvent constituer un guide d'accompagnement et de questionnement lors de la construction intentionnelle de communs.

Dans la suite de nos travaux et en suivant la volonté exprimée par les acteurs moteurs de TETRIS, nous nous proposons de les accompagner, à l'aide de cet outil, à l'émergence et à la construction intentionnelle d'un commun autour de la ressource que constituent les déchets sur le territoire mais également de commun ESS.

Le cas de TETRIS révèle l'importance que l'on doit accorder à l'intentionnalité des acteurs au regard de leur aspiration sociale. Interroger l'intentionnalité dans l'émergence des communs permet de s'inscrire dans le cadre d'une économie politique des communs à la fois au niveau de l'idéal auquel

renvoie l'invention de la nouvelle société de communs et au niveau de la mise en œuvre des conditions facilitant l'émergence de communs pour que les actes donnent naissance au rêve (Defalvard, 2016).

TETRIS nous invite également à penser la place de la recherche et de la recherche-développement au côté des acteurs animés d'une intentionnalité de démocratisation de l'économie, de justice sociale et/ou de dépassement du capitalisme pour les aider à faire émerger des communs. Pour J.L. Laville (2015), « le rôle du chercheur est d'accentuer les traits émancipateurs des alternatives pour en renforcer la visibilité et la crédibilité. Sans renoncer à une analyse rigoureuse et critique, l'enjeu est de consolider les initiatives au lieu d'en miner le potentiel comme il est d'usage quand les expérimentations sont condamnées au motif de leur contamination par le système dominant. »

## Bibliographie

BALLET J. (2008), « Propriété, biens publics mondiaux, bien(s) commun(s) : Une lecture des concepts économiques », <i>Développement durable et territoires</i> , n°10, dossier : Biens communs et propriété
BARON C., PETIT O., ROMAGNY B.(2011), « Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique », in : T. Dahou, M. Elloumi F. Molle, M. Gassab et B. Romagny (dir.), <i>Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée</i> , Paris/Tunis, Editions INRAT/IRD/Karthala, pp. 29-51.
BAUWENS M. (2015), trad DOLCEROCCHA A., « Plan de transition vers les communs : une introduction », in <i>Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire</i> , CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 275 – 290.
BRONDODIZIO E.S., OSTROM E., YOUNG O.R., « Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social », <i>Management &amp; Avenir</i> 2013/7 (N°65), p. 108-140.
CASTEL O. (2015), « La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire », <i>Revue Française de Socio-Économie</i> 2015/1 (n° 15), p. 175-192.
CHANTEAU JP, LABROUSSE A. (2013), « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses », », <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique
CORIAT B. (2013), « Le retour des communs - sources et origines d'un programme de recherche », <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique
CORIAT B. (2013), « Des communs fonciers aux communs informationnels, traits communs et différences », communication pour le séminaire international <i>Propriété et communs</i> , Paris, 25-26 avril 2013.
CORIAT B. et BROCA S. (2015), "Le logiciel libre et les communs - Deux formes de résistance et d'alternative à l'exclusivisme propriétaire", Archives Ouvertes : hal-01174746

CORIAT B. (dir.) (2015), « Communs fonciers et communs intellectuels. Comment définir un commun ? » in <i>Le retour des communs - La crise de l'idéologie propriétaire</i> , Les liens qui libèrent, p23-50.
CORIAT B. (2015), « Qu'est-ce qu'un commun ? Quelles perspectives le mouvement des communs ouvre-t-il à l'alternative sociale ? », <i>Les possibles</i> , N°5, ATTAC.
DACHEUX E. et GOUJON D (2013), « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », <i>Management &amp; Avenir</i> , 2013/7 n°65, p141-153.
DARDOT P. et LAVAL C. (2010), « Du public au commun », <i>Revue du Mauss</i> N°35, 1er semestre 2010.
DARDOT P. et LAVAL C. (2015), « Le principe du commun, principe d'un nouveau droit d'usage », <i>Les possibles</i> – N°5 Hiver 2015.
DEFALVARD H. (2015), <i>La révolution de l'économie [en 10 leçons]</i> , Les éditions de l'Atelier, 190 p.
DEFALVARD H. (2016), « Contribution à une économie politique des communs ESS », communication pour le colloque du RIUESS 2016/
DALLA PRIA Y. (2010). <i>Comment naissent les districts technologiques ?</i> , Editions Aux lieux d'être, collection Mondes contemporains, 308 pages.
DOUAI A. (2014), « De la dimension politique de la propriété et des institutions : apports et limites de l'approche d'E. Ostrom », <i>Revue internationale de droit économique</i> 2014/3 p301-317
FATTORI T. (2015), « Biens communs, justice sociale et environnementale », in <i>Redéfinir et combattre la pauvreté : droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine</i> , Tendances de la cohésion sociale n°25, éditions Conseil de l'Europe.
FLAHAULT F. (2008), « Les biens communs vécus, une finalité non utilitaire », <i>Développement durable et territoires</i> , n° 10.
FERRIERE M. (2011), « Les principales critiques de la théorie du choix rationnel », <i>Réseau Canopé / Idées économiques et sociales</i> , 2011/3 N°165, p. 37-45.
FRAISSE L. (2003). « Economie solidaire et démocratisation de l'économie », <i>Hermès</i> , N°36.
FRAISSE L. (2015), « Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique - premiers résultats », Laboratoire de l'ESS, octobre 2015
GADREY J. (21/11/2013), « les biens communs : une notion au service des projets de l'ESS ? », blog de Jean Gadrey
GARDIN L. (2006), <i>Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat</i> , Editions ERES, France, 2006.

HARRIBEY J.M. (2015), « Pour une conception matérialiste des biens communs », <i>Les possibles</i> , N°5, ATTAC.
HARRIBEY, JM. (2011), « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom », <i>L'Économie politique</i> , n° 49, p. 98-112.
HESS C. (2015) trad DOLCEROCCA A., « Communs de la connaissance, communs globaux et connaissance des communs », in <i>Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire</i> , CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 259- 274.
HOLLAND G. et SENE O. (2010), « Elinor Ostrom et la gouvernance économique », <i>Revue d'économie politique</i> 2010/3 (Vol. 120), p. 441-452.
HUGON P. (2003), « les biens publics mondiaux : un renouveau théorique pour penser l'action publique à l'échelle mondiale ? », <i>Politiques et management public</i> , vol 21 N°3- « L'action publique face à la mondialisation », acte du 12ième colloque international – Paris, 14 et 15 novembre 2002 – tome 2. p 55-72.
ISAURRALDE M. (2015), « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ? », <i>Revue Française de Socio-Économie</i> , n° 15, p. 97-115.
LAVAL C. (2011), « La nouvelle économie politique des communs : apports et limites », <i>revue du Mauss permanente</i> , séance du séminaire « du public au commun » du 9 mars 2011.
LAVILLE J.-L., « « La théorie critique : de l'impasse au renouveau. Ecole de Francfort, sociologies pragmatiques et publiques, épistémologies du Sud », dans. B. FRERE, <i>Le tournant de la théorie critique</i> , DDB, p. 407-433.
LE CROSNIER H. (2015, « Les communs de la connaissance », <i>Les possibles</i> , N°5, ATTAC.
LOCHER F. (2013), « Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la Tragédie des communs », <i>Revue d'histoire moderne et contemporaine</i> , n°60-1
MATRAY M, POISAT J. (2014). « Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales. », <i>Cahiers du Cirtes Hors-Serie 4</i> , Presses Universitaires de Louvain , 2014, Hors-Serie 4, p. 664.
NYSENS M. et PETRELLA F. (2015), « ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées », <i>Revue Française de Socio-Économie</i> , n° 15, p. 117-134.
ORSI F. (2013), « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits: l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique.
ORSI F. (2015), « Reconquérir la propriété : un enjeu déterminant pour l'avenir des communs », <i>Les possibles</i> , N°5, ATTAC.

ORSI F. (2015), « Revisiter la propriété pour construire les communs » in <i>Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire</i> , CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p51-68.
OSTROM E. (2010), <i>Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles</i> , éditions De Boeck, Bruxelles , 2010.
OSTROM E. (2011), « Plaidoyer pour la complexité », <i>Ecologie &amp; politique</i> 2011/1, n°41, p 111-121.
OSTROM E. (2011) – Trad. LAURENT E., « Par-delà les marchés et les Etats, la gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », <i>Revue de l'OFCE / Débats et politiques</i> – 120 (2011), p. 16-72.
OSTROM E. (2012), « Agir à plusieurs échelles pour faire face au changement climatique et à d'autres problèmes d'action collective », <i>Institut Veblen pour les réformes économiques</i> , Paris, octobre 2012.
OSTROM E. et BASURTO X. (2013), traduction Chanteau J.P. et LABROUSSE A., "Façonner les outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel", <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique.
OSTROM E. et VAN LAERHOVEN F. (2013), « Traditions et évolutions dans l'étude des communs », <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique, traduit par CORIAT B. et ORSI F., article d'origine (2007) : « Traditions and Trends in the Study of the Commons », <i>International Journal of the Commons</i> , n°1.
PARANQUE B. (2014), « L'action collective coordonnée autour de la gestion des ressources communes », <i>La Revue des Sciences de Gestion</i> 2014/5, p75-82.
RICHEZ-BATTESTI N. (2008), « Innovations sociales et dynamiques territoriales : une approche par la proximité », in H. Zaoual (dir.), <i>Développement durable des territoires</i> , Paris, L'Harmattan, collection « Marchés et Organisations », p. 61-88.
ROCHFELD J. (2015), « Quels modèles juridiques pour accueillir les communs en droit français ? », in <i>Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire</i> , CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 87-105.
SABOURIN E.P. et ANTONA M. (2003), « Action collective et développement », actes du séminaire permanent Action Collective, 2003, Montpellier.
SCHWEIZER R. (2013), « Accessibilité, équité et partage des ressources en eau », <i>Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine</i> , 101-3 (2013).
SEN A (2009), trad CHEMLA P (2010), <i>l'idée de justice</i> , Flammarion. 499p.
TALBOT D. (2008), « Les institutions créatrices de proximités. Institutions as creators of proximities », <i>Revue d'Économie Régionale &amp; Urbaine</i> 2008/3 (octobre), p. 289-310.

THOME P. (2013), « Interactions entre biens communs et économie sociale et solidaire », Colloque de l'ADDES 22 octobre 2013, Paris.

WEINSTEIN O (2015), « Comment se construisent les communs : question à partir d'Ostrom », in *Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire*, CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 69-86.

WEINSTEIN O (2013), « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation*, 2ième semestre 2013.